• MODÈLE ÉTABLI PAR LA CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CARROSSIERS CONSTRUCTEURS ET AVEC L'ACCORD DE LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION routière •

ANNEXE VIII

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule.

(à fournir en 3 exemplaires)

CAMVA
S.A. au Capital de 12.263.400 F
73231 ST-ALBAN-LEYSSE CEDEX
04 79 75 66 66
Fax 04 79 70 54 40
Télex 320 934

Je, soussigné

demeurant à : Tél. :

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) : Direction Départementale des Services d'incendie et de secours 13 Bd Saint Michel · BP35 72190 Coulaines

la carrosserie suivante : TINGEN DIE (CCF 4000)

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu que :

(1) le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

(1) le porte à faux arrière du véhicule carrossé toutes saillies comprises ne satisfait pas à la limite minimale-maximale (1) fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

(1) les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectent pas les charges au sol minima-maxima (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le service des Mines

(1) la largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE :

Marque : RENAULT VI.
Type : 40 BCA2
N° d'identification : VF640BCA000000308
Nombre de places assises : 4
(conducteur compris)
Empattement : F ou F' : 3,05 m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = 6,320 m
Largeur l = 2,430 m
Surface L × l = 15,35 m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = 1 m
Porte à faux arrière du véhicule : X = 1,615 m
Longueur des ferrures et charnières : c = 1 m

Porte à faux arrière utile : $X_u = \frac{T}{2} - Y$ = 1 m

Distance du Centre de Gravité du chargement à l'axe de l'essieu arrière, ou à l'axe du tandem ou à l'axe de l'essieu central pour un véhicule à 3 essieux équidistants :

Y = 0,77 m

Distance du Centre de Gravité du chargement à l'axe de l'essieu avant ou du pivot :
(F ou F') — Y = 2,28 m

— Poids total autorisé en charge : PTAC = 12000 kg
— Poids à vide du véhicule carrossé = 7690 kg
PV = PC + M + Ca = kg
PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord sans conducteur ni passagers, sans porte-roues ni roues de secours, avec accumulateurs.

M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque)
PV. AV = 4200 kg

— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4) PV.AR = 3490 kg

— Poids du conducteur et des passagers :
p : 75 kg × nombre de passagers (conducteur compris)
p = 90 X 4 360 kg

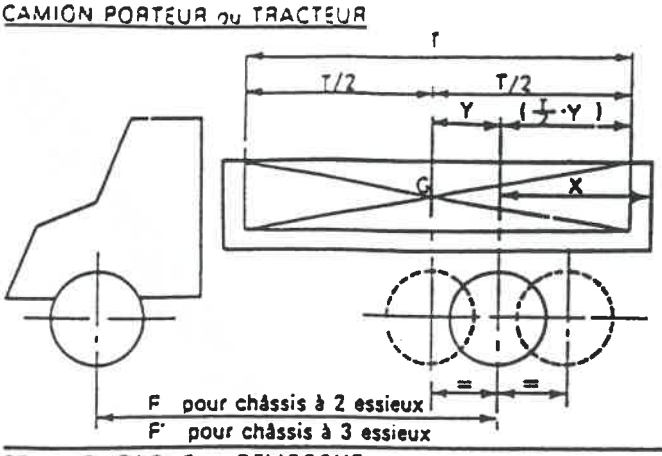
— Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) avant (3)
p. AV = p (cas de cabine avancée) (1) = 360 kg
p. AV = $\frac{2p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = 1 kg

— Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) arrière (3)
p. AR = 0 kg (cas de cabine avancée) (1) = 0 kg
p. AR = $\frac{p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = 0 kg

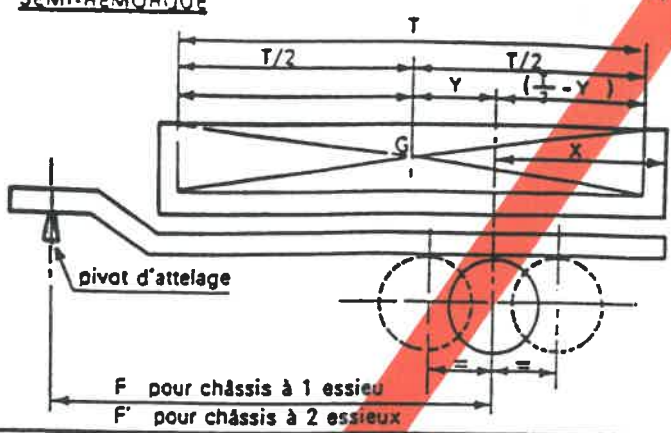
— Chargement : Ch = 3950 kg
(Ch = PTAC — PV — p).

(1) Barrer la mention inutile.
(2) Voir notice descriptive.
(3) Dans le cas de cabine "hors série", p. AV et p. AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré.
(4) Joindre les tickets de pesée correspondants.

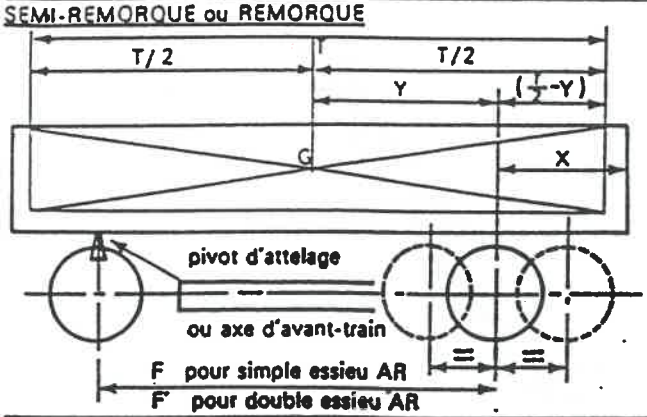
CAMION PORTEUR ou TRACTEUR



SEMI-REMORQUE



SEMI-REMOREQUE ou REMORQUE



CAS PARTICULIERS (éventuellement)

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) Ch AV = Ch × $\frac{Y}{F \text{ ou } F'}$ = 3950 × $\frac{0,77}{3,05}$ = 997 kg

Essieu(x) AR Ch AR = Ch × $\frac{(F \text{ ou } F') - Y}{F \text{ ou } F'}$ = 3950 × $\frac{2,28}{3,05}$ = 2953 kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)

Poids à vide : PV. AV =	4200 kg
Poids conducteur et passagers :	
p. AV =	360 kg
Ch AV =	997 kg
PT AV total =	5557 kg
PT AV autorisé :	
minimal (2)	kg
maximal (2)	5600 kg

Essieu(x) AR

Poids à vide : PV. AR =	3490 kg
Poids conducteur et passagers :	
p. AR =	0 kg
Ch AR =	2953 kg
PT AR total =	6443 kg
PT AR autorisé :	
minimal (2)	kg
maximal (2)	7700 kg

Fait à ST ALBAN-LEYSSE le 23.04.98

signature et cachet

CAMIVA
S.A. au Capital de 22.263.400 F.
73231 ST-ALBAN-LEYSSE CEDEX
04 79 75 66 66
Fax 04 79 70 54 40
Télex 320 934

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières à :

— l'axe de l'essieu AR pour un véhicule à 1 essieu AR;
— l'axe du tandem pour un véhicule à 2 essieux AR;
— l'axe de l'essieu central pour un véhicule à 3 essieux AR équidistants.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.
Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.
Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca. qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.